

**Art.4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels**  
**Par.25- Contrats de télécommunication mobile**  
**1er avril au 30 juin 2022**

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
Telus	Téléphone cellulaire	120		1 157,00 \$	(297,64) \$
Telus	Clé cellulaire	127		2 770,15 \$	2 771,90 \$
Telus	Point d'accès	1991		-	56 508,30 \$
Telus	Tablette	2		-	189,60 \$
Telus	Téléphone intelligent	916	6	7 948,57 \$	33 681,57 \$
<b>Total</b>		<b>3156</b>	<b>6</b>	<b>11 875,72 \$</b>	<b>92 853,73 \$</b>
<b>Total des coûts</b>				<b>104 729,45 \$</b>	



**Informations complémentaires :**

Les coûts d'acquisition comprennent, pour chaque type d'appareil, le coût total des équipements, incluant les accessoires et les coûts de services du trimestre pour les nouvelles lignes cellulaires.

Les coûts de services mensuels incluent, pour chaque type d'appareils, le montant total payé pendant le trimestre pour l'ensemble des forfaits cellulaires actifs, qu'ils soient mis en circulation ou en réserve.

Un appareil cellulaire peut posséder soit un forfait pour la voix, un forfait pour les données ou les deux forfaits simultanément.